

Mécomptes de campagne. Les coûts de participation à une campagne de recrutement Maître de conférences *

Emmanuel Taïeb

Ce texte trouve son point de départ dans la série de surprises que découvre le candidat à un poste de Maître de conférences (MCF) ou de chargé de recherches au CNRS lorsqu'arrive la campagne de recrutement. Si le candidat reçoit de la part de ses pairs nombre de conseils et d'avis sur le meilleur moyen de faire campagne pour décrocher un poste, il est un sujet qui n'est pas beaucoup abordé par l'institution qui est celui des coûts ou *du* coût moyen d'une campagne de recrutement. Or, c'est une question majeure d'une part parce que ces coûts de recrutement se révèlent extrêmement élevés ; d'autre part parce qu'ils introduisent une inégalité entre les candidats, en fonction de leur plus ou moins bonne dotation en capital économique, et à ce titre ils peuvent constituer fondamentalement une « barrière par l'argent ».

A ma connaissance, aucun candidat ne s'est plaint de ne pas avoir pu postuler pour des raisons financières, mais tous les candidats bricolent : par exemple s'ils sont rattachés à une institution, ou s'ils ont un « post-doc », ils feront là leurs photocopies et leurs envois. Mais pour les candidats dont l'activité ne leur permet pas de bénéficier d'une structure administrative, ou d'une aide familiale, le coût de la campagne devient un problème majeur.

Il faut faire sur ce sujet un peu de « micro-économie » individuelle. Il semble important de chiffrer le coût d'une campagne de recrutement pour avoir une idée de la charge financière qui pèse sur les candidats. Au-delà de sa valeur scientifique, combien « pèse » financièrement un dossier de candidature ? Quel est le coût financier que subit un candidat pour participer à son propre recrutement ? Et cette question d'argent doit nous aider à repenser la *relation* qu'entretient l'Université avec les docteurs qu'elle forme, car c'est précisément au moment de la campagne de recrutement que le candidat a le *plus* besoin des ressources des institutions de sa discipline. Entendu au sens large, c'est une des dimensions du financement de la recherche, et en l'occurrence de la recherche d'emploi.

Les chiffres présentés ici ont été recueillis auprès de quelques docteurs ayant fait leur première campagne de recrutement en 2007. C'est *un work in progress* fournissant des éléments à la réflexion, et qui peut s'enrichir des témoignages et chiffres fournis par d'autres candidats. Les situations étant très différentes d'un

* Ce texte a été présenté dans le cadre des Assises de la Science politique, à la Fondation nationale des sciences politiques (5 avril 2007), et à l'atelier des doctorants du CSU - Cultures et sociétés urbaines, à l'IRESO (3 mai 2007). Il a été actualisé depuis (au 2 septembre 2007).

candidat à l'autre, notamment quant au volume des dossiers, on a essayé de travailler sur des moyennes (un CV de 10 pages, un rapport de thèse de 15 pages, une thèse de 500-600 pages), mais aussi de proposer des fourchettes de coûts plutôt que des chiffres absolus. Ainsi, on aura une hypothèse basse pour les dossiers peu volumineux, ou pour les candidats ayant bénéficié d'aides financières diverses, et on aura une hypothèse haute pour les candidats possédant un dossier fourni et n'ayant bénéficié d'aucune aide.

Les chiffres concernant les auditions MCF en Science politique du printemps 2007¹ sont issus des listes nominatives d'auditionnés données par les sites de l'Association française de science politique (rubrique « Observatoire des métiers académiques de la science politique »), de l'Association des candidats aux métiers de la science politique, et pour les candidats auditionnés à la fois en science politique et en sociologie, du blog de Baptiste Coulmont, Maître de conférences à l'université Paris 8, qui a proposé un suivi de la campagne dans la section sociologie, qui n'était pris en charge ni par une association ni par une institution.

Etape 1. Les dossiers de qualification²

Pièce	Quantité	Prix
Thèses	8	entre 45 et 80€/unité (pour une thèse de 500-600 pages)
Tirés-à-part	24	entre 24 et 36€ (pour 15 p., à 1-1,5€/unité)
CV	8	4,8€ (pour un CV de 10 p. soit ici 80 p.)
Diplôme	8	0,48€
Rapport de thèse	8	7,2€ (pour 15 p., soit 120 photocopies)
Pièce d'identité	8	0,48€
Frais d'envois	8	64€ (soit 8 colissimo France)

¹ A l'étape 3, ci-dessous.

² Sur la base d'une photocopie à 0,06 €.

Pour la procédure de qualification, le Ministère de l'Éducation nationale s'appuie sur le site web et l'application « Antarès », sur laquelle le candidat fait ses demandes de qualification, donne diverses informations administratives, et prend connaissance du nom et de l'adresse de ses rapporteurs au CNU. Les pages web d'Antarès font foi en cas de contestation.

Mais la connexion sur Antarès n'est pas suffisante, et le candidat doit envoyer à ses rapporteurs un dossier papier classique. C'est ce dossier dont il faut essayer d'évaluer le coût. Le tableau présenté a été fait sur la base de 4 demandes de qualification, dans 4 sections du CNU. Comme il y a deux rapporteurs, les pièces sont doublées et passent à 8. Pour les photocopies, on travaille sur le tarif généralement pratiqué de 0,06 centimes d'euros par page photocopiée.

Comme on pouvait s'y attendre, le coût de reproduction des thèses grève l'ensemble de ce budget, puisqu'il constitue entre 77 et 84% du coût total d'un dossier. L'autre poste de dépenses étant les tirés-à-part, qu'il faut envoyer en 3 exemplaires pour chaque rapporteur, soit en 24 exemplaires, sachant qu'il s'agit d'articles plus ou moins longs à faire photocopier³ (on pourra se reporter au tableau ci-dessus pour les autres pièces et pour les frais d'envois).

Au total, le coût de la seule demande de qualification oscille entre **460** et **750 €** environ. Ce qui porte le coût d'un dossier CNU entre **58** et **95 €**. Pour un docteur sans poste, c'est loin d'être une somme négligeable, puisque c'est plus d'une moitié de Smic dans l'hypothèse haute⁴.

³ De rares candidats ont déjà publié un livre et l'ont envoyé à la place d'un des tirés-à-part ; ce qui alourdit le budget des frais d'envoi.

⁴ Depuis le 1^{er} juillet 2006, le SMIC horaire brut s'élève à 8,27 €, soit 1 254,28 € mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. Source : site web du Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Etape 1 bis. Dossiers CNRS - « Dossiers électroniques »

Tout candidat peut également essayer de concourir au CNRS. Cela fait 3 ans que le CNRS a mis en place une application Internet qui permet non seulement de s'inscrire aux concours, mais surtout d'envoyer l'ensemble des pièces sous forme électronique. Apparemment, c'est un système qui n'a pas connu de ratés notables depuis ces trois années, contrairement à une application antérieure qui fonctionnait moins bien.

On voit immédiatement l'avantage du système mis en place par le CNRS : il permet de se passer d'un dossier papier. Et donc il est quasiment gratuit pour le candidat, qui doit simplement préparer ses pièces aux formats Word ou PDF et les envoyer. Tout se fait en ligne, et même la thèse peut être acheminée par ce biais, ce qui évite des frais de reproduction.

Pour les candidats qui le désirent, il est toujours possible d'envoyer un dossier papier, ainsi que quelques pièces sous forme physique (rapport de thèse, lettres de recommandation, voire thèse). C'est facultatif, et les frais engagés pour ce reliquat de pièces restent raisonnables (ici 38 €, essentiellement de frais d'affranchissement).

Le Service des concours à Meudon indique que le CNRS ne recrée pas de dossier papier après l'envoi des pièces par voie électronique, et tout reste sous forme numérique. Le rapporteur de chaque dossier peut consulter les pièces en ligne dans leur format Word ou PDF, ou bien les faire imprimer par son institution de rattachement. De plus, au moment de la discussion des candidatures, chaque membre de la commission a accès au dossier du candidat sur son ordinateur, et peut ainsi vérifier les dires des rapporteurs.

Au final, le coût de participation à un recrutement CNRS est quasiment nul, et infiniment moins cher que la seule campagne de qualification auprès du CNU.

Etape 2. Le concours MCF (constitution et envoi des dossiers)

Pièce	Quantité	Prix
Déclaration de candidature « Antares » (à imprimer)	120	12 € (sur la base de 0,10 €/page imprimée)
Diplôme	40	2,4 €
CV	120	72 € (pour un CV de 10 p., soit 1200 p.)
Rapport de soutenance	80	72 € (pour 15 p., soit 1200 photocopies)
Enveloppes kraft	80 A4 + 40>A4	13 €
Enveloppes standards	40	2 €
Timbre pour l'AR	40	21,60 € (timbres à 0,54 €)
Frais d'envoi	40x2,90 €	116 € ou, 216 € si envois en recommandé simple comme souvent exigé

Concernant l'envoi des dossiers de candidatures aux universités proposant un poste de MCF, on travaille sur la base d'un candidat qui ferait une quarantaine de candidatures. Ce n'est pas une norme — même si quelques candidats ont indiqué avoir envoyé ce nombre de dossiers —, mais cela fait toujours moins que le nombre total de postes ouverts cette année dans les sections 4 et 19 du CNU.

Le système de constitution des dossiers est national, et identique pour toutes les facultés. Le candidat doit indiquer sa candidature pour chaque poste sur Internet, mais ensuite il doit *quand même* constituer un dossier papier. Ce dossier papier n'a visiblement pas été atteint par la simplification administrative, et il est digne d'un Etat absolument bureaucratique. Il y a un volume conséquent de pièces à fournir, en particulier parce qu'il faut des pièces pour le dossier principal et les mêmes pièces pour deux dossiers secondaires destinés à chaque rapporteur. Par exemple, pour un poste, il faut 3 CV dans le dossier : 1 CV pour le dossier principal, et 2 CV pour les rapporteurs. Soit 120 CV pour 40 postes... Idem pour la déclaration de candidature sur le site web, que le candidat doit imprimer, *dater et signer*, à 120 exemplaires. Il faut évidemment aussi le jeu d'enveloppes qui va avec, c'est-à-dire 80 enveloppes A4 pour les rapporteurs, et 40 enveloppes plus grandes pour y insérer ces 80

enveloppes. La seule bonne nouvelle est qu'à ce stade les candidats n'envoient pas leur thèse...

Tout ce « pratico-inerte » a un coût (se reporter au tableau ci-dessus). En particulier les frais d'envois qui grimpent assez vite si les envois sont effectués en recommandé simple, comme le demandent beaucoup d'universités. Pour 40 dossiers au-dessus de 250 g, en recommandé le candidat débourse 216 € de frais d'envoi, et 116 € s'il fait ses envois en mode simple.

Coût total de l'étape 2.

Au total, la participation à cette seconde étape du recrutement oscille entre **311 €** et **411 €**, soit pour un dossier : entre **7,7** et **10,20 €**.

Coût total participation aux étapes précédentes

Si l'on totalise la qualification et l'envoi des dossiers aux facs, notre candidat a déjà déboursé environ entre **770 €** et **1160 €**, soit quasiment un Smic !

Etape 3. Les dossiers d'audition et les auditions.

Grossièrement, les dossiers d'audition contiennent les mêmes pièces que les dossiers de qualification, mais le candidat en constitue infiniment moins. Le poste principal de dépense à ce stade concerne le transport du candidat jusqu'au lieu d'audition (train, avion), et éventuellement l'hébergement sur place la veille si l'audition est programmée dans la matinée. Vu la disparité des situations, notamment géographiques, il est impossible de donner à ce stade des chiffres fiables. Au moment de l'audition à Paris ou Meudon, le CNRS n'exige pas de pièces supplémentaires, mais, comme pour les auditions universitaires, il est impossible de chiffrer les coûts de transports des auditionnés CNRS.

Cependant, sur la base des données chiffrées indiquées en introduction à propos des auditionnés de la campagne 2007, il est possible d'affirmer que le nombre moyen d'auditions dans la section Science politique a été en 2007 de 2 par candidat⁵. Au total, on trouve 146 auditions, concernant 75 candidats, pour 16 universités et 19 postes (dont un sera finalement pourvu à la mutation). Chaque auditionné a donc dû composer 2 dossiers d'audition, pour un coût total oscillant entre **116** et **190 €**, auquel il faudrait ajouter le transport et l'hébergement éventuels.

Au vu des réserves qui précèdent, en particulier l'absence de chiffrage du transport et de l'hébergement qu'il faudrait inclure, le coût total de participation à une campagne de recrutement varie de **925** à **1389 €**, par candidat.

⁵ Seuls 10 candidats ont été à la fois auditionnés en Science politique et en Sociologie. Ils ne font pas significativement augmenter la moyenne d'auditions par candidat par rapport à celle qui avait été calculée pour les seuls auditionnés en Science politique. En incluant les auditions en Sociologie de ces 10 candidats, la moyenne d'auditions passe à 2,22.

Problèmes

On le voit, le coût de participation à une campagne de recrutement est élevé. Aux frais que le candidat doit déboursier s'ajoute le *moment* auquel il doit le faire. C'est-à-dire qu'on lui demande une importante sortie d'argent au moment même où il est le plus fragile économiquement, et où il n'a plus d'institution officielle de rattachement, la plupart du temps. Donc il subit seul l'ensemble du coût.

On l'a vu aussi, les dossiers de qualifications et de recrutement fonctionnent sur une dynamique bureaucratique qui semble apprécier la multiplication des pièces. En particulier, la présence de *deux* rapporteurs pour chaque candidat implique en réalité de constituer à chaque fois *deux dossiers* quasiment autonomes pour chaque rapporteur. C'est un système qui en pratique *double* le nombre de pièces, et les frais par voie de conséquence.

Enfin, on peut s'étonner de la coexistence de deux systèmes de candidatures à ce point différents, le système CNRS et le système Université.

Préconisations

Si l'on considère qu'il est discutable que toute la charge de sa campagne pèse sur un candidat qui par principe est sans poste, il est possible de proposer diverses préconisations pour l'alléger :

- Partage des coûts de candidature avec l'université de candidature. Ce pourrait être à la faculté d'accueil d'imprimer le CV ou le rapport de thèse supplémentaires pour les donner aux rapporteurs, sans demander au candidat de tous les imprimer.

- Prise en charge des frais d'envois par l'université où la thèse a été soutenue. Vu le nombre de docteurs qui chaque année postulent à un emploi MCF, ces frais d'envois ne devraient pas trop grever le budget affranchissement de l'université en question. C'est plus un « service », ou un suivi, d'une faculté pour son docteur qu'une véritable prise en charge.

- Une priorité pourrait être la réduction du nombre de pièces demandées. Cela peut passer par exemple par l'envoi d'un dossier contenant les pièces en un seul exemplaire, que le premier rapporteur transmet au second quand il a fini l'examen du dossier. De même, il est aberrant de demander au candidat d'imprimer la déclaration de candidature qu'il a déjà faite sur le site Antarès. A quoi sert la démarche en ligne s'il faut la doubler par une démarche papier ? Il n'est pas nécessaire non plus que cette déclaration de candidature figure trois fois dans le même dossier, car elle n'est pas une pièce essentielle du dossier en termes scientifiques. Idem pour le CV qui n'a pas besoin d'être envoyé en trois exemplaires pour un même poste.

Le candidat devant garnir chaque dossier d'une petite enveloppe timbrée pour que l'université accuse réception de son dossier, on pourrait aisément se passer de cet envoi postal, en le remplaçant par un accusé de réception envoyé par mail, ou indiqué sur le site Antarès, qui le propose déjà d'ailleurs, mais en parallèle. Cela ferait des économies de frais d'envoi pour le candidat.

- Eviter d'exiger des envois en recommandé simple ou en colissimo. Un envoi normal devrait être suffisant, pour peu que les délais ne soient pas trop courts comme lors de cette campagne, pour que le candidat ait le temps de s'assurer que son dossier est bien arrivé⁶.

- Pour la qualification, comme pour les auditions : généralisation de l'envoi de la thèse sous une forme électronique (CD-Rom). Comme la reproduction de la thèse est le poste budgétaire le plus important, l'économie réalisée serait considérable.

- Solution centrale : Généralisation à l'Université du modèle de « dossier électronique » du CNRS. La totalité ou la majorité des pièces seraient envoyées sous forme électronique, avec éventuellement quelques rares pièces envoyées sous forme papier. A charge pour les rapporteurs d'imprimer ce qu'ils voudront lire. Cela permettrait de ne pas envoyer de pièces, en particulier la thèse, dont les rapporteurs s'accordent à dire qu'ils n'ont pas le temps de les lire entièrement. Ils auraient ainsi l'intégralité la thèse accessible, avec la possibilité d'en imprimer des parties significatives.

Techniquement, rien ne s'oppose à ce que le système mis en place au CNRS ne soit étendu aux universités, et les résistances tiennent plus de l'hystérésis des pratiques que d'une opposition idéologique aux nouveautés techniques ou d'un attachement à la forme papier.

⁶ Initialement enfermée dans le seul mois de mars, la procédure d'envoi des dossiers aux Universités a été prolongée à la dernière minute jusqu'au 3 avril (au lieu du 30 mars).